

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION INDIVIDUEL DE L'AMAP DE LA BUTTE AVEC J.-M. JENDRIER

Du 21 décembre 2017 au 20 décembre 2018

Sous réserve d'adhésion à jour à l'AMAP de la Butte - Saison 18

**Partage de la récolte : les jeudis de 19h à 21h, au 10 rue Montcalm (18<sup>e</sup>), local du Secours Populaire.**

## Engagements de Jean-Marc Jendrier :

- livrer à l'heure chaque semaine des légumes frais et de saison ;
- donner des nouvelles régulières sur l'avancée des cultures.

## IMPORTANT !

### Engagements des souscripteurs :

- participer aux assemblées générales ;
- assurer au moins deux distributions ;
- faire au moins un atelier chez Jean-Marc ;
- gérer le partage éventuel de son panier (demi-panier) ;
- lire le cahier de l'AMAPien disponible sur <http://amapdelabutte.org>.

Je, soussigné-e, ....., membre souscripteur de l'AMAP de la Butte, à jour de ma cotisation pour l'année 2018, souscrit pour la saison 18, du **21 décembre 2017 au 20 décembre 2018 pour 46 paniers.**

La saison 18 se décompose ainsi : elle démarre le 21 décembre 2017, reprend le 11 janvier 2018 jusqu'au 29 mars 2018. La trêve (moment des semences) arrêtera les distributions tout le mois d'avril jusqu'au début mai. Les distributions reprendront le 10 mai 2018 et ce, jusqu'au 20 décembre 2018.

➔ Panier entier :  **16,50 € toutes les semaines**

➔ Demi-panier :  **8,25 €**      **Au choix, je prends :**  un demi-panier, toutes les semaines.  
 un panier entier, une semaine sur deux.

Les chèques (6 au maximum) seront prélevés au début de chaque mois, à compter de la date de souscription. Ils doivent tous porter la date du jour de souscription et sont faits à l'ordre de **Jean-Marc JENDRIER**.

➔ **Panier entier : modalités de paiement pour 46 paniers à 16,50 €, soit :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 759 €                      | <input type="checkbox"/> 3 chèques de 190 € et 1 chèque de 189 € |
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 380 € et 1 chèque de 379 € | <input type="checkbox"/> 4 chèques de 152 € et 1 chèque de 151 € |
| <input type="checkbox"/> 3 chèques de 253 €                     | <input type="checkbox"/> 5 chèques de 126 € et 1 chèque de 129 € |

➔ **Demi-panier : modalités de paiement pour 46 demi-paniers à 8,25 €, soit :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 379,50 €                      | <input type="checkbox"/> 3 chèques de 95 € et 1 chèque de 94,50 € |
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 190 € et 1 chèque de 189,50 € | <input type="checkbox"/> 4 chèques de 76 € et 1 chèque de 75,50 € |
| <input type="checkbox"/> 3 chèques de 126,50 €                     | <input type="checkbox"/> 5 chèques de 63 € et 1 chèque de 64,50 € |

**Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.**

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature de l'adhérent

Signature de l'agriculteur  
Jean-Marc Jendrier

Signature du président  
de l'AMAP de la Butte